

**ARRETE  
DE DELEGATION DE SIGNATURE  
DE MADAME MICHELE VUILLAUME  
GRADE RÉDACTEUR TERRITORIAL ET RÉGISSEUR**

Le Maire d'Evéquemont,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'article L-2122-19 du Code général des collectivités locales,

Considérant que Madame Michèle VUILLAUME, Rédacteur Territorial, exerce les fonctions de Secrétaire général de mairie et de régisseur,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Monsieur Christophe NICOLAS, Maire d'Evéquemont, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Madame Michèle VUILLAUME, Rédacteur Territorial et Régisseur, pour :

- la signature des titres et mandats, à compter du 22/03/2026,

**ARTICLE 2 :**

Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Publié au recueil des actes administratifs,
- Notifié à l'intéressé(e).

Ampliation adressée au :

- Comptable de la collectivité.

Fait à Evéquemont, le 22/03/2026,

Le Maire,



Christophe NICOLAS

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
  - informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
- Notifié le 23/03/2026

Signature de l'agent :

